



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 janvier 2005

Cinquante-neuvième session  
Point 56, q, de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 8 novembre 2004

[sans renvoi à une grande commission (A/59/L.11 et Add.1)]

### 59/20. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 56/41 du 7 décembre 2001 et 57/37 du 21 novembre 2002,

*Se félicitant* des efforts déployés en vue d'instaurer une coopération plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique et les institutions qui lui sont associées,

*Réaffirmant* que l'un des principes directeurs de la coopération au service de la consolidation de la paix adoptés à la quatrième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les dirigeants des organisations régionales était que la promotion de l'autosuffisance devant être un objectif fondamental de toutes les activités de coopération et de consolidation de la paix, cette dernière doit être un processus local dans lequel l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ont pour rôle de soutenir les entreprises de chaque pays,

*Prenant acte* de l'issue du Séminaire spécial des dirigeants, tenu en Nouvelle-Zélande en avril 2004<sup>1</sup>,

*Prenant note* du communiqué du Forum des îles du Pacifique sur les travaux de sa trente-cinquième session, tenue à Apia du 5 au 7 août 2004,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres<sup>2</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>2</sup>, en particulier de la section portant sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique, et incite à la poursuite de cette coopération ;

2. *Se félicite* que diverses organisations internationales, organismes, fonds et programmes des Nations Unies poursuivent leurs travaux en vue de mieux faire connaître dans les pays des îles du Pacifique les domaines stratégiques clefs que

<sup>1</sup> Voir A/59/95.

<sup>2</sup> A/59/303.

sont la gouvernance, la sécurité, la croissance économique, le commerce et le développement durable ainsi que l'application des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire<sup>3</sup> ;

3. *Se félicite également* que le Forum des îles du Pacifique ait décidé d'élaborer un plan pour le Pacifique<sup>4</sup> visant à améliorer l'intégration régionale et la coopération entre ses membres et la coopération avec la communauté internationale, dont les organismes des Nations Unies ;

4. *Se félicite en outre* que le Secrétaire général ait pris des mesures en vue de la tenue à la mi-2005 de la sixième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les dirigeants des organisations régionales, et constate que les services et organismes des Nations Unies doivent s'employer à diriger l'application des recommandations de la dernière réunion et à formuler des plans de suivi concrets qui seront examinés à la prochaine réunion ;

5. *Note avec satisfaction* que des consultations régulières se poursuivent à tous les niveaux entre l'Organisation des Nations Unies et le secrétariat du Forum des îles du Pacifique et que l'Organisation a également participé à la session de 2004 du Comité de sécurité régionale du Forum et au Forum des dirigeants tenu à Apia en août 2004 ;

6. *Se félicite* que le Forum des îles du Pacifique continue son action pour promouvoir, essentiellement par le biais du Comité de sécurité régionale, la coopération en matière d'application des lois, l'état de droit et la paix et la sécurité régionales, notamment en luttant contre le terrorisme sous toutes ses formes, en appliquant les principaux traités des Nations Unies relatifs à la lutte antiterroriste, à la lutte contre le blanchiment de capitaux, à la criminalité transnationale et au financement du terrorisme ;

7. *Demande*, à cet égard, que l'Organisation des Nations Unies continue d'aider le Forum des îles du Pacifique en vue de la mise en œuvre opportune des activités prévues par l'Organisation, et invite les États à contribuer au Fonds d'affectation spéciale de Biketawa, administré par le Forum, pour l'élaboration de mesures de confiance et la prévention des conflits ;

8. *Salue* les efforts considérables que le Forum des îles du Pacifique déploie pour renforcer la paix et la sécurité dans la région, notamment grâce à la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon ;

9. *Se félicite* que l'Organisation des Nations Unies soit disposée, avec le concours du Forum des îles du Pacifique, à dépêcher une mission interinstitutions à Nauru en vue de trouver les moyens d'aider ce pays à faire face à sa situation actuelle ;

10. *Note avec satisfaction* le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans le processus de paix de Bougainville en Papouasie-Nouvelle-Guinée et les progrès que les parties accomplissent régulièrement ;

11. *Salue* le projet d'organiser conjointement, avec le Forum des îles du Pacifique, un séminaire régional sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix qui se tiendrait au début de l'année 2005 ;

---

<sup>3</sup> Voir résolution 55/2.

<sup>4</sup> Voir A/59/95, pièce jointe II.

12. *Prie* le Département des affaires politiques du Secrétariat et le Programme des Nations Unies pour le développement de promouvoir, avec le concours du Forum des îles du Pacifique, des missions conjointes d'évaluation des besoins en matière de coopération dans la région en vue de déterminer un plus grand soutien à la consolidation de la paix et aux processus de réconciliation et de compléter les activités des missions et des mécanismes régionaux ;

13. *Prend note* des mesures que le Forum des îles du Pacifique a prises pour renforcer son partenariat avec les acteurs non étatiques dans la région en vue de promouvoir les questions de gouvernance et de développement durable ;

14. *Invite* l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche à élaborer, en étroite collaboration avec le Forum des îles du Pacifique et d'autres organismes intéressés, un programme de formation régionale conçu spécialement pour le Pacifique et consacré à la diplomatie préventive et au règlement des situations d'après-conflit, et à organiser ce programme en 2005 dans la région du Pacifique ;

15. *Engage vivement* tous les États à participer, au plus haut niveau possible, à la réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, prévue à Maurice ;

16. *Constate* que la multiplication des exigences internationales en matière de présentation de rapports est une contrainte pour les petits États et incite à envisager des modalités novatrices pour la présentation des rapports, y compris des rapports régionaux, le cas échéant ;

17. *Invite* le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à fournir un appui technique aux membres du Forum des îles du Pacifique pour contribuer à l'action régionale visant à mieux faire connaître tous les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme ;

18. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et unième session, un rapport sur l'application de la présente résolution ;

19. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et unième session la question subsidiaire intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique ».

*50<sup>e</sup> séance plénière  
8 novembre 2004*